

**DES ENQUÊTES SUR LES MÉNAGES À LA DÉFINITION DE POLITIQUES PUBLIQUES
ABIDJAN, 1937-1993**

Marc LE PAPE*

Lorsque l'institution statistique intervient pour la première fois à Abidjan, en 1955-56, le ménage africain urbain paraît une forme sociale normalement observable. Pourtant, quelques années auparavant, il n'avait pas encore acquis un tel coefficient de réalité. En effet, c'est après la seconde guerre mondiale et au début des années 50, qu'émergent et deviennent influents des énoncés politiques où la recherche de stabilité urbaine est tenue pour une attitude positive de la part des individus et des ménages africains, attitude à laquelle les pouvoirs publics doivent répondre, notamment par une politique de logements familiaux. De quels schémas se détachent ces énoncés ? Par rapport à quelles vues divergentes s'affirment ces représentations ?

En 1956, l'INSEE effectue une première étude statistique sur les ménages abidjanais¹. Ce fut la découverte des difficultés d'enquête liées aux modes d'insertion urbaine des ménages. Il s'agissait en l'occurrence de repérer dans les quartiers l'échantillon de ménages sélectionné à partir d'un recensement préalable (1955). Dans l'intervalle des deux enquêtes, soit une année, 52% des ménages étaient devenus introuvables. Comment furent traités les problèmes liés à une telle incertitude ? Il s'agit à nouveau, mais sous un autre angle, des liens entre familles-ménages et logements. Quelles opérations intellectuelles mettent en œuvre les experts pour établir des repères fixes dans un contexte de mobilité insaisissable des ménages et des individus : d'abord en 1956 - moment important parce qu'il est celui du premier

* Centre national de la recherche scientifique (Paris)

¹. *Les budgets familiaux des salariés africains en Abidjan (août - septembre 1956)*, Abidjan, août 1958.

enregistrement statistique portant sur des ménages, d'une première réflexion sur la politique des enquêtes statistiques urbaines - puis à l'occasion d'enquêtes ultérieures.

1937-1958 : LES CADRES INTELLECTUELS D'UNE POLITIQUE DES MÉNAGES AFRICAINS

L'arrêté n° 220 DOM du 11 octobre 1943

Protéger et favoriser la stabilité des ménages

Jusqu'au début des années 50, aucune politique de construction publique de logements urbains n'a été définie en Côte d'Ivoire. Cependant, de longue date, quantité de textes encadrent (avec plus ou moins d'efficacité) l'urbanisme, dictent des normes d'aménagement des terrains lotis, tentent de différencier les quartiers. Ainsi l'arrêté n° 220 du 11 octobre 1943 réserve-t-il " à l'usage exclusif d'habitation pour les Africains les terrains de l'agglomération de Treichville ", il contient en outre une clause tout à fait novatrice par rapport au régime précédemment en vigueur : l'attribution d'un titre foncier définitif, lorsque la concession est mise en valeur. " Ce système devait permettre de fixer les autochtones sur place, par opposition à la précédente réglementation qui permettait à l'Administration de les faire déguerpir si bon lui semblait " (Service des domaines, Côte d'Ivoire, octobre 1951).

Or en 1950-1951, deux conseillers généraux d'origine européenne demandent que soit aboli l'arrêté 220 pour permettre à des " citoyens français d'origine métropolitaine " d'accéder à la propriété des concessions à Treichville².

A cette proposition s'opposèrent en particulier deux conseillers généraux, métis, qui par la suite eurent des rôles éminents sur la scène politique de la Côte d'Ivoire indépendante : Jean Delafosse et Auguste Denise. Quels arguments avancèrent-ils ? Ce serait un désastre pour les

². Les débats sur l'arrêté n° 220 ont eu lieu à l'Assemblée territoriale le 9 décembre 1950.

locataires. Ils se retrouveraient à la rue, expulsés par leurs propriétaires (africains) : “ Si on faisait cela, tout serait vendu le jour même ” (Auguste Denise, 9 décembre 1950). “ Pour l’instant, il y a près de 4.500 demandes de concession à Treichville, on ne les satisfait pas, pourtant ce sont des familles qui veulent se loger. [Il y a à peu près 2.400 lots occupés] demain, il n’y aura plus rien lorsque la population pourra vendre à son gré et qu’elle pourra hypothéquer. Le propriétaire ne demande pas mieux que de vendre, c’est l’époque de l’argent. Je connais des camarades qui payaient 2.000 frs de loyer, on les a fait déguerpir parce qu’un Européen arrivait et payait 20.000. On n’hésite pas devant l’argent et pas mal de gens sont sans abri ” (Jean Delafosse, 9 décembre 1950).

Le vœu des conseillers favorables à la libre vente des concessions ne fut pas adopté. En évoquant ce débat, j’ai voulu surtout montrer le réalisme des conseillers généraux d’origine ivoirienne : alors qu’en 1956, l’administrateur de l’INSEE, responsable de l’étude des budgets familiaux abidjanais, désignera les concessions comme “ le type d’habitat traditionnel africain ”, Delafosse et Denise retiennent d’abord qu’il s’agit d’un habitat de rapport, et que la politique des propriétaires est dictée par l’intérêt. Pour assurer des logements stables aux familles, il faut en priorité multiplier le nombre des concessions disponibles et produire des habitations économiques, bref accroître considérablement l’offre plutôt que d’abolir les restrictions à la liberté du marché immobilier et risquer de voir refouler, une nouvelle fois³, les ménages africains à de lointaines distances du centre. “ Nous reculerons à Bingerville ”, déclare le conseiller général Gauze.

³. Le quartier africain de Treichville (autrefois Anoumabo) a été plusieurs fois refoulé, depuis le début du siècle, pour laisser place aux habitations et bâtiments administratifs européens.

Où et comment construire ? Pour des familles ou pour des célibataires ?

A l'initiative des pouvoirs publics, un premier programme de construction de logements économiques est engagé au début de l'année 1952.

Comment les administrateurs de la Société immobilière se représentent-ils les futurs occupants ?

La définition préalable des locataires fait l'objet des premières réunions du conseil d'administration ; de cette définition, dépendent les types d'habitation et la part des crédits accordée à chaque type.

Une première catégorie comprend les manœuvres. La notion de manœuvre est une catégorie enracinée dans les pratiques coloniales de recrutement autoritaire (forcé) des travailleurs, qui, le temps où ils servent sur des chantiers, sont contraints de vivre hors famille ; même si ces pratiques ont alors légalement disparu, la notion relève du vocabulaire et du sens communs, elle désigne *a priori* et de manière évidente un type d'actif : célibataire masculin vivant seul, hors famille, provisoirement urbanisé. De cette évidence, est déduit le logement réservé aux manœuvres : une chambre de 12 m², une véranda et des sanitaires collectifs⁴.

Le second niveau de clientèle est formé par une " catégorie plus aisée de la population africaine, dont le revenu mensuel est compris entre 4.000 et 9.000 francs (cuisiniers, boys, chauffeurs, etc...) " : pour cette " catégorie intermédiaire " sont prévus des logements de deux pièces (" 1 pièce et 1 alcôve ") : on ajoute au logement célibataire une pièce pour enfants de 8 m², une cuisine et des sanitaires individuels.

Enfin, est également identifiée une " catégorie supérieure " pour laquelle seront édifiés des " logements individuels " de trois pièces.

Ce classement, fondé sur une division *a priori* de la population active en fonction des revenus et des modes de vie supposés, établit une

⁴. Sur les caractéristiques et l'histoire abidjanaise de ce type d'habitation, cf. Annie MANOU-SAVINA, " Éléments pour une histoire de la cour commune en milieu urbain : réflexions sur le cas ivoirien ", dans *Tropiques. Lieux et liens*, Paris, Ed. de l'ORSTOM, 1989.

différence tranchée entre “logements collectifs” et “logements individuels”. D’un côté le manœuvre-célibataire⁵, de l’autre, des demandeurs en mesure d’assumer, outre le loyer, des dépenses individuelles d’eau et d’électricité. Sont qualifiées d’habitations collectives les séries de chambres pour manœuvres, parce que leurs occupants partagent les sanitaires et les espaces où cuisiner.

Cependant, en avril 1953, les administrateurs constatent qu’il est difficile de trouver “un nombre suffisant” de locataires pour les “logements collectifs”. Jean Delafosse, qui, dès les premières réunions de la Société immobilière, avait émis des réserves sur le choix d’aménager de tels logements à Treichville, affirme avec une relative netteté que l’on s’est trompé de politique du logement : dans ce quartier central, très apprécié des Africains (parallèlement à l’attente de logements, le nombre considérable des demandes de concessions en témoigne), où les terrains aménagés sont rares, fallait-il et faut-il édifier pour une “population flottante” alors que de nombreux “éléments stables” recherchent des locations, alors qu’un lotissement est spécialement prévu pour les manœuvres sur un nouveau site urbain - alors périphérique (Koumassi) ?

Jusqu’à cette date (1952-1953), la notion de manœuvre, individu vivant seul et citadin temporaire, demeure influente et évidente pour certains des hommes qui définissent l’offre de logements locatifs : administrateurs européens de la Société immobilière selon lesquels la politique de logement économique doit être surtout destinée à

⁵. Il est admis par les administrateurs de la Société immobilière que le locataire-manœuvre reçoit en moyenne un salaire de 9.000 francs/mois, soit en fait le salaire d’un ouvrier qualifié, il est supposé avoir un revenu de cinq fois supérieur à son loyer qui est fixé à 1.700 francs, au lieu des 750 francs prévus à l’origine (6 mai 1952). La catégorie sociale “intermédiaire” comprend des demandeurs dont les ressources varient entre 20.000 et 17.500 francs/mois et non plus entre 4.000 et 9.000 francs (loyers fixés le 8 juillet 1952, et tableau de calcul des loyers du 20 mai 1952). En un laps de temps très bref, on assiste au passage, souvent observé, d’une politique pour aider les instables à une politique pour les classes moyennes. Sur cette logique sociale, cf. Albert O. HIRSCHMAN, *Deux siècles de rhétorique réactionnaire*, Paris, Fayard, 1991, pp. 104-119 [“De la portée réelle de l’État-providence pour les plus démunis”].

“ la fraction la plus défavorisée de la population africaine ”. Néanmoins si les débats entre administrateurs montrent qu’ il y a au début un certain flottement dans les décisions, rapidement les choix se fondent sur une évaluation des capacités financières des différentes catégories d’actifs et sur l’importance de la demande d’ *habitat familial* individualisé. C’est Jean Delafosse, à nouveau, qui intervient et souligne la validité de cette demande, marque qu’elle représente une priorité par rapport à toute autre (le 21 avril 1953 mais déjà les 8 avril 1952, 6 et 20 mai 1952).

En l’espace d’une année, les administrateurs⁶ de la Société immobilière évoluent d’un programme destiné en priorité à des individus aux ressources faibles vers un programme pour des familles de ressources moyennes (*lower middle class*). C’est alors véritablement le début d’une politique de l’habitat qui sera poursuivie et développée jusqu’à la fin des années 1970.

De la famille des manœuvres

Pour restituer les cadres mentaux et pratiques dont la notion de manœuvre-célibataire est issue, je me reporte au conflit entre pouvoirs publics et Chambre d’Industrie à propos de la réglementation du travail en 1937.

Le projet de l’Inspection du travail présenté en juillet 1937 - l’administration du Front populaire est alors en place - introduit la notion de “ personnes à la charge du travailleur ”, soit “ sa femme, ses enfants au dessous de 14 ans, ses ascendants âgés de plus de 60 ans et sans ressources ” D’où est déduite la nouvelle définition du salaire minimum qui comporte “ la ration, destinée à l’alimentation du travailleur et des membres de sa famille effectivement à sa charge, dans la limite de trois personnes ; la solde, destinée à couvrir les autres

⁶. Les membres du Conseil d’Administration de la Société immobilière les plus actifs (régulièrement présents entre le 8 avril 1952 et le 20 août 1953) sont, à l’exception de J. Delafosse et A. Denise, des Européens (fonctionnaires et entrepreneurs ou salariés du privé).

besoins du travailleur et de sa famille ” (Note portant exposé des motifs et analyse du projet de décret réglementant le travail indigène, Inspection du travail, Dakar, 26 juillet 1937).

A cette institution d'un rapport entre salaire et famille, la Chambre d'Agriculture et d'Industrie (Côte d'Ivoire) dénia toute validité, ce projet prouverait “ une méconnaissance totale ” des réalités de la part de l'Administration : comment déterminer les personnes à charge ? Le travailleur “ change fréquemment de femme, et une concubine quelconque pourra alors bénéficier des avantages prévus, alors que la véritable femme sera abandonnée. Pour les enfants, la reconnaissance est encore plus ardue, car, on n'ignore pas que l'indigène déclare facilement que les enfants d'un des membres de sa famille sont les siens ”. “ Impossibilité de désigner d'une façon sincère les éléments de la famille sans entrer dans des complications sans fin ”, impossibilité donc de définir *un sursalaire familial* (Rapport de la Chambre d'Agriculture et d'Industrie sur le projet de décret destiné à réglementer le travail indigène en A.O.F.).

Pour indiquer à quel point l'Administration se tromperait, les rédacteurs ajoutent que femme (s) et enfants d'un manœuvre ne sont pas à la charge de ce dernier, mais qu'au contraire ils entretiennent ses plantations, ils sont pour lui “ une source de revenus appréciables ” (Rapport de la Chambre d'Agriculture et d'Industrie..., 1937). Il serait donc à la fois impossible et même anti-économique de régler le salaire sur la charge familiale, celle-ci ne pouvant être véritablement déterminée. Ces arguments n'étaient pas partagés par tous les agents économiques privés et ils ne furent pas repris sous cette forme après 1943, ils mettent néanmoins en lumière un fond de convictions qui peuvent s'exprimer, comme c'est le cas en 1937, dans une variante extrême, mais aussi, par des variantes modérées et euphémisées.

Un tableau idéal. A Bouaké, Gonfreville en 1944

1944 : la Côte d'Ivoire, dans le climat de la Conférence de Brazzaville et en raison de la personnalité politique du gouverneur de l'époque, André Latrille, connaissait une période de réformes. Le soutien autoritaire et administratif au recrutement de la main-d'œuvre par les entreprises privées est officiellement interdit (il l'avait déjà été en 1925 et 1937-1938), les administrateurs citent en exemple quelques sociétés qui attirent la main-d'œuvre par le niveau des salaires.

Ainsi l'usine de textile Gonfreville. " Depuis la création de l'entreprise en 1923, la Société s'est appliquée à obtenir la fixation de sa main-d'œuvre et à donner à son personnel une bonne éducation ouvrière. Une heureuse politique sociale fondée et poursuivie par Madame Gonfreville, alliée à une organisation des salaires basée sur le rendement et la production ont permis d'atteindre ce but. Les ouvriers les plus anciens sont confortablement logés suivant leur situation à l'usine. Deux villages ont été construits à cet effet. [...] Actuellement de nombreux employés ont plus de 15 ans de travail assidu, c'est autour de ce noyau que viennent se former les éléments jeunes, souvent constitués par les enfants des premiers " (Cercle de Bouaké, rapport politique et social, année 1944, ANCI 1651)⁷. Nous ne nous interrogeons pas sur la réalité décrite, mais nous voulons illustrer ce qui apparaît comme un exemple : stabilité du travail et du travailleur, acquise par une politique des salaires et du logement, au point que se forment des familles où l'on est ouvrier de père en fils.

⁷. ANCI (Archives nationales de Côte d'Ivoire).

QUELQUES PROBLÈMES LIÉS À L'OBSERVATION STATISTIQUE DES MÉNAGES

Conditions de possibilité des observations par sondages 1956-1958

La première publication de données empiriques sur certains ménages abidjanais (les ménages de salariés africains, non-célibataires et non-polygames) date de 1958. Il s'agit des résultats d'une enquête effectuée en 1956 sur les budgets familiaux des salariés africains. Un recensement de la population (le premier en ce qui concerne Abidjan) précédait cette étude d'une année ; c'est le même administrateur de l'INSEE qui a conçu et dirigé les deux opérations. Il n'est donc pas surprenant qu'il ait pensé trouver dans le recensement une base démographique de sondage. En effet, *la feuille collective* de ce recensement enregistrait la composition " de la famille ou du ménage ", détaillait l'activité du chef de famille (et de tous les autres membres de l'unité), précisait le lieu de résidence -sur ce dernier point, sans doute pour éviter tout double compte, la feuille collective était particulièrement méticuleuse, elle comportait cinq repères géographiques : quartier, numéros du logement, de l'immeuble ou de la concession, du district, de l'arrondissement; en outre un " certificat de recensement à conserver et à présenter à toute réquisition " était distribué.

L'administrateur INSEE pratiqua donc " une statistique rapide des ménages " d'un quartier (Adjamé) à partir des données de 1955. Sur les 12.382 familles africaines d'Adjamé - ce document de 1958 utilise indifféremment les termes de ménage ou de famille - il y en avait 6.996 dont les " chefs " étaient salariés (56.5%). On constitua un échantillon en tirant de cet ensemble 428 familles. Les feuilles du recensement situaient, en principe, leur logement, or il fut impossible de retrouver sur le terrain plus de 48% des ménages : durant l'année, 18% avaient déménagé, les autres (34%) étaient inconnus à l'endroit où l'on aurait dû les retrouver.

Cette difficulté préfigure celles que toutes les observations des ménages auront à traiter : comment trouver, et retrouver, un échantillon de ménages ? La solution adoptée en 1956 n'est pas surprenante de la part d'un statisticien formé à l'INSEE au début des années 1950. En France, c'est lors du recensement général de la population de 1954, que l'INSEE introduisait la définition du ménage comme " ensemble des personnes vivant dans un même logement " et remplaçait la " feuille de ménage " par la " feuille de logement " ⁸. Même mouvement, à Abidjan, du ménage au logement : à défaut de stabilité des unités familiales, " il fallait revenir en quelque sorte à une base topographique, autrement dit se servir de ce qui se voit et demeure sur le terrain : les concessions " (*Les budgets familiaux...*, 1958, p. 16).

Longtemps, comme en 1956, chercheurs et experts admettront la nécessité de prendre pour base d'observation des ménages " ce qui se voit et demeure ", donc leurs logements, et cette réflexion inspire une lignée d'études, où l'établissement d'échantillons d'unités domestiques devient tributaire de typologies de l'habitat, où *les types d'habitat* sont traités en substituts matériels, fixes, de catégories sociales. Ces constructions d'équivalence, cette élaboration des objets d'enquête relèvent d'une disposition générale, identifiée, à l'INED, par François Héran : la statistique obéit à une *loi d'accomodation* qui consiste à mesurer de préférence ce qu'il y a de plus aisément mesurable ; le statisticien " éprouve la tentation " de se déterminer en fonction du *coût d'accomodation à la réalité observée*, par exemple " une enquête sur les loisirs se convertira pour lui en une enquête sur les dépenses de loisir [qu'il pourra ainsi raccorder au dispositif de la comptabilité nationale] " ou bien, dans les enquêtes de mobilité sociale, le rapport d'un enfant à

⁸. Cf. Marcel CROZE, " Les statistiques démographiques ", dans Joëlle AFFICHARD (éd), *Pour une histoire de la statistique*, tome 2, Paris, Economica, INSEE, 1977, p. 24. Voir également, dans le même ouvrage collectif, Jacques DESABIE, " Les enquêtes sur les conditions de vie des ménages ".

ses parents sera réduit à une ligne unique de filiation, l'origine sociale du père étant généralement seule retenue⁹.

Et pour nous rapprocher plus de la statistique des ménages : “ Si le ménage, et non l'individu, constitue encore pour les enquêtes de l'INSEE l'unité d'observation par excellence, c'est, pourrait-on dire, en raison de son coefficient de matérialité bien plus élevé, qualité indispensable à la constitution d'une base de sondage. Le ménage, en effet, est lié au logement. Or, les individus passent, le logement reste. [...] Saisir l'occupant par le biais de son logement, [...] c'est préférer la solidité du construit à l'éphémère existence des corps, conformément à la “ loi d'accommodation ” décrite plus haut ” (Héran, 1984, p. 33).

Solidité du construit : dans l'exemple abidjanais, l'expression n'est pas tout à fait pertinente, le logement n'a pas été un objet immédiatement identifiable. Il faudrait retracer l'ensemble des rationalisations et des processus sociaux qui ont permis de généraliser cette catégorie de ménage-logement à tous les modes d'habitation abidjanais et à toutes les formes des collectifs de résidence. Rappelons en effet que, jusqu'aux années 50, les règlements et pratiques d'urbanisme, les droits fonciers concourent à différencier, à rendre dissemblables l'habitat moderne et l'habitat en concession (les cours). C'est seulement en tenant compte de ces conditions, que l'on peut réaliser l'ampleur du travail à la fois politique, juridique, intellectuel préalable à la construction d'un système d'observation statistique généralisé à tous les logements abidjanais, d'un système d'équivalence entre logements¹⁰.

9. François HÉRAN, “ L'assise statistique de la sociologie ”, *Economie et statistique*, n° 168, juillet-août 1984, pp. 28-30.

10. Sur l'ampleur de *l'investissement de forme* dont résultent la solidité et la validité des catégories et objets statistiques, cf. François HÉRAN, 1984 et Alain DESROSIÈRES, *La politique des grands nombres. Histoire de la raison statistique*, Paris, Ed. de La Découverte, 1993.

Les dimensions des ménages

Une fois qu'est devenue habituelle l'identification (le repérage, l'isolement) des ménages à des logements distincts, les mises en cause de cette procédure d'isolement du ménage par rapport à son environnement n'en ont pas moins été persistées. Ces réticences se manifestent en particulier par l'appel, contre la notion de ménage et les données quantitatives qu'elle permet de constituer, aux "réalités africaines" et à la nécessité de les étudier de manière anthropologique. Il s'agit toujours de marquer les limites des techniques du recensement statistique (démographique), à la rigueur même d'en contester l'intérêt, en soulignant qu'elles ne permettent pas d'atteindre la "réalité sociale dans sa plénitude" ou "complexité"¹¹. Si une telle argumentation, selon des formes variées, n'a cessé de se manifester, elle n'a jamais pour autant déstabilisé les tenants de l'analyse statistique des ménages, de sorte que ces deux traditions d'analyse, qui, à vrai dire, n'ont pas le même marché, coexistent. Ce type d'histoire intellectuelle marquée par un conflit sans fin est conforme à une intrigue générale qu'Alain Desrosières a décrite¹² ; l'argument qui consiste à minimiser le mode de connaissance statistique en lui opposant d'autres formes d'investigation, monographiques, biographiques, etc., plus sensibles aux réalités complexes, etc..., constitue un discours récurrent, aussi ancien que les investigations statistiques.

Par rapport à un objectif essentiel des enquêtes à caractère statistique, déterminer la dimension des ménages, y-a-t-il des preuves qu'une autre manière de prélever les données modifierait les "comptes" ? Nous disposons d'un exemple où, à des dates rapprochées, deux méthodes différentes furent appliquées ; dans un cas, on retenait le

11. *Etude socio-économique de la zone urbaine d'Abidjan, rapport n° 6*, Abidjan, SEMA, 1965, p. 4.

12. Alain DESROSIÈRES, *op. cit.*

ménage-logement classique¹³, dans l'autre le *groupement domestique*, soit l'ensemble formé des hommes apparentés, de leurs épouses et de leurs enfants célibataires vivant dans une même unité d'habitat collectif (*Etude socio-économique...*, rapport n° 6, 1965, pp. 5-15) - l'unité d'habitat collectif est en fait une cour sur laquelle donnent généralement entre cinq et dix logements.

Distribution des ménages ou des groupements domestiques selon leur taille

Population africaine domiciliée à Treichville et Nouveau Koumassi

Taille des ménages ou groupements	Ménages 1963	Groupements 1964
1 - 2 personnes	30.5%	43.6%
3 - 4 personnes	29.7%	26.9%
5 - 6 personnes	17.4%	13.9%
7 - 8 personnes	11%	7.8%
9 personnes et +	11.4%	7.7%
	100%	100%

Sources :

- pour l'année 1963, *Étude socio-économique...*, rapport n° 3, SEMA.

- pour l'année 1964, *Étude socio-économique...*, rapport n° 6, SEMA

Ces deux enquêtes ayant été conduites à peine à un an d'intervalle, dans les mêmes quartiers, les différences surprennent. Etant donné les choses dites sur la famille africaine en général n'est-il pas étonnant que les *ménages* soient, plus fréquemment que les *groupements familiaux*, de taille importante (7 personnes et +), que 43.6% des groupements familiaux soient de dimensions restreintes contre seulement 30.5% des ménages ?

Ces différences n'ont pas été expliquées, ni même relevées, par les rédacteurs des rapports. Sans doute tiennent-elles principalement aux définitions *a priori* des unités - dans un cas, groupe d'individus unis par la parenté et habitant une même cour mais éventuellement des

¹³. *Etude socio-économique de la zone urbaine d'Abidjan*, rapport n° 3, Abidjan, SEMA, 1964, p. 107.

logements séparés, dans l'autre, groupe d'individus liés par la cohabitation dans un même logement.

En fait ce qui est instructif c'est de disposer des deux sortes d'enquêtes ; leur rapprochement fait ressortir l'importance relative des cohabitations non familiales en 1963-1964 : avec les individus apparentés aux chefs de ménage coexistent (dans les mêmes pièces) des sous-locataires, des apprentis, des domestiques, des enfants confiés. La complexité de l'unité urbaine de résidence est là, dans cette diversité de rapports hétérogènes aux "chefs de ménages", rapports saisis par l'enquête-ménage et non par l'enquête-groupements familiaux. De nombreuses sources - documents administratifs, judiciaires - permettent de saisir l'ancienneté de ces faits de cohabitation entre non-parents à Abidjan. Ce fut d'ailleurs l'un des arguments avancés par les administrateurs de la première Société immobilière : construire massivement des logements individuels pour contenir les pratiques d'*entassement* dans les chambres de Treichville.

Dimensions des ménages et évaluation, ou définition, des politiques publiques

L'incitation à observer les ménages provient généralement de demandes formulées par des institutions gouvernementales ou organismes de pouvoir internationaux :

- en 1956, l'enquête INSEE vise à mettre au point un indice des prix correspondant aux consommations familiales des salariés africains ;

- en 1963-1964, il s'agit de prévoir les extensions d'Abidjan, de définir une politique du logement et, dans ce but, de formuler des " perspectives démographiques " ¹⁴ ;

- effectuée à quatre reprises de 1985 à 1988, l'*Enquête permanente auprès des ménages* est issue d'une initiative de la Banque mondiale qui,

14. Louis ROUSSEL, *Côte d'Ivoire 1965. Population*, Abidjan, Ministère du Plan, 1967. Cf. SEMA, *Etude socio-économique de la zone urbaine d'Abidjan*, en dix-sept volumes..

depuis 1980, avait pour objectif " d'améliorer la nature et la qualité des données concernant les ménages " afin d'évaluer les effets des politiques publiques sur les niveaux de vie.

Ces travaux doivent produire - en principe - des connaissances sur lesquelles les actions publiques puissent prendre appui et la détermination de la taille des ménages constitue l'un des résultats, parmi d'autres, auxquels tient la possibilité de traduire les enquêtes en connaissances utiles. J'illustrerai cette importance par les publications¹⁵ auxquelles ont donné lieu les sondages sur les niveaux de vie effectués en 1985, 1986, 1987 et 1988. Elles donnent un exemple particulièrement démonstratif du rôle essentiel que prend la dimension des ménages dans ces représentations statistiques.

La collecte de données sur les niveaux de vie (*LSMS*), qui a débuté en 1985, a été alors conduite sur un premier échantillon de 1 600 ménages représentatifs de toute la Côte d'Ivoire (villes et zones rurales) ; en 1986, 50% des ménages du premier échantillon étaient remplacés par de nouvelles unités, tandis que 50% devaient - si possible - être revisités; puis, en 1987, était remplacée la moitié la plus ancienne de l'échantillon (déjà enquêtée en 1985 et 1986) ; suivant le même principe de chevauchement, l'échantillon 1988 conservait une moitié de l'échantillon 1987 tandis que l'autre moitié (enquêtée en 1986 et 1987) était renouvelée. D'un premier traitement des données, il ressort que, pour l'ensemble de la Côte d'Ivoire, la taille moyenne des ménages a chuté de 7.9 en 1985 à 6.1 en 1988.

15. Cf., éditées par la Banque mondiale, la série des *LSMS Working Papers (Living Standards Measurement Study)*, puis la série des documents sur les *Dimensions sociales de l'ajustement* Je me référerai aux textes de Christiaan GROOTAERT :

1992 *L'évolution de la pauvreté urbaine en Côte d'Ivoire, 1985-88*

1993-1 *Correcting for Sampling Bias in the Measurement of Welfare and Poverty* [DEMERY et GROOTAERT]

1993-2 *The Evolution of Welfare and Poverty Under Structural Change and Economic Recession in Côte d'Ivoire, 1955-88*

1993-3 *The Lucky Few Amidst Economic Decline* [GROOTAERT et KANBUR].

Dimension moyenne des ménages par région

(Sont considérées comme résidentes les personnes présentes pendant au moins 6 mois au cours des 12 derniers mois)

	Côte d'Ivoire	Abidjan	Autres villes	<i>East Forest</i>	<i>West Forest</i>	Savanne
1985	7.98	6.87	8.52	8.44	8.00	8.04
1986	7.70	6.57	8.53	8.22	7.63	7.39
1987	6.84	6.06	7.20	7.49	6.59	6.70
1988	6.16	5.88	6.33	6.46	5.62	6.35

Source : Demery et Grootaert, 1993-1, p. 14.

L'importance de cette baisse de la dimension des ménages a paru tellement surprenante aux experts que des vérifications furent faites en reconsidérant les données. Grâce à la méthode du chevauchement des échantillons, on pouvait isoler 800 ménages observés à la fois en 1985 et 1986, puis 800 ménages observés en 1986 et 1987, enfin un autre groupe de 800 visités en 1987 et 1988. Or on constate, à propos de ces trois sous-échantillons, que seul le deuxième sous-échantillon couvrant les années 1986-87 présente une baisse de la dimension des ménages.

Autre opération pour tester l'enquête : au cours de l'année 1987, les procédures d'échantillonnage furent modifiées, cette modification a porté sur le principe de sélection des 800 nouvelles unités que l'on devait introduire, tandis que les 800 unités maintenues de l'année précédente n'étaient évidemment pas concernées. Or, dans le groupe des unités maintenues, la taille moyenne des ménages est de 7.36, tandis que dans l'autre moitié, composée d'unités nouvelles, la taille moyenne est de 6.54 ; à l'évidence, une telle baisse ne pouvait être entièrement imputée aux mouvements démographiques.

A partir de ces constats (et de quelques autres vérifications) furent réexaminées toutes les procédures d'échantillonnage adoptées entre 1984 et 1988. Il n'est pas possible d'entrer dans le détail de ces vérifications. En voici la conclusion : " Whilst the evidence strongly points to the existence of sampling bias in the early years of the survey as the

explanation of much of the observed decline in household size, it does not explain all of it " (1993-1, pp. 9-10)¹⁶. L'erreur (*sampling bias*) tient à ce que de trop nombreuses unités de taille importante ont été retenues au cours des premières années. On procéda donc à une correction (rétrospective) de la taille moyenne des ménages en 1985, 1986, 1987 (les modalités techniques en sont indiquées dans les textes de Demery et Grootaert, cf. Grootaert, 1993-1).

Dimension moyenne des ménages par région, après corrections
(Sont considérées comme résidentes les personnes présentes pendant au moins 6 mois au cours des 12 derniers mois)

	Côte d'Ivoire		Abidjan		Autres villes	
	A	B	A	B	A	B
1985	7.98	6.51	6.87	6.18	8.52	6.41
1986	7.70	6.25	6.57	5.90	8.53	6.54
1987	6.84	6.20	6.06	5.79	7.20	6.21
1988	6.16	6.16	5.88	5.88	6.33	6.33

A. Dimension moyenne avant corrections

B. Dimension moyenne après corrections

Source : Demery et Grootaert, 1993-1, p. 14.

Dimension moyenne des ménages par groupe socio-économique

	Employés secteur public	Employés secteur privé "formel"	Employés secteur privé "informel"	<i>Self Employed</i>	Hors emploi
1985	6.35	6.33	4.27	5.74	6.40
1986	6.52	5.75	3.62	5.78	4.75
1987	6.43	5.87	4.33	5.09	5.38
1988	7.33	5.60	4.34	5.15	5.71

Source : Demery et Grootaert, 1993-1, p. 15.

16. " S'il est certain que la baisse de la dimension des ménages est en partie explicable par les biais d'échantillonnage des premières années d'enquête, néanmoins elle ne leur est pas entièrement imputable ".

Ce n'est pas tellement la dimension moyenne des ménages qui, en elle-même, a de l'intérêt mais son usage pour mesurer les niveaux de vie. En effet, dans l'analyse de Grootaert (et de nombreux autres experts et chercheurs), l'un des indicateurs de niveau de vie est la dépense moyenne du ménage par individu calculée en divisant les dépenses du ménage (*total household expenditures*) par le nombre d'individus qui le composent. Or les corrections apportées à l'échantillon modifient de manière significative les mesures de l'évolution du niveau de vie et viennent soutenir de données empiriques les analyses de la Banque mondiale.

Voici, en résumé, leur ligne générale d'analyse : la Côte d'Ivoire a conduit une politique stricte d'ajustement pendant six ans, entre 1981 et 1986 ; au cours des deux années suivantes (entre 1987 et 1989), ce programme a été interrompu. L'enquête sur les niveaux de vie doit donc permettre, en considérant une première période (1985-86), d'apprécier les effets d'une politique d'ajustement rigoureusement conduite - interaction entre événements macro-économiques d'une part, économie des ménages et des individus d'autre part -, tandis que les dernières années d'enquête (1987-88) informeront sur les conséquences qu'entraîne l'abandon de l'effort d'ajustement (Grootaert, 1993-2, pp. 5-7, 22-26).

L'étude sur les dépenses de ménages, après correction de la taille des ménages et des dépenses moyennes (*mean per capita household expenditures*), indique que l'incidence de la pauvreté est restée stable entre 1985 et 1986 tandis que la pauvreté et l'extrême-pauvreté s'accroissent en 1987 et que cette tendance s'aggrave encore en 1988 : " In 1988 alone, the incidence of poverty rose by 32% and the incidence of extreme poverty by 55% " (Grootaert, 1993-2, p. 33). Grootaert ajoute que cette coïncidence - abandon de l'ajustement, aggravation de la pauvreté - ne prouve pas de causalité entre les deux événements. Il me paraît cependant difficile de concilier cet énoncé avec l'idée exprimée par ailleurs que les premières enquêtes permettent de saisir les effets d'un ajustement énergique tandis que les dernières enquêtes reflètent

l'abandon de cet effort et un rapide déclin économique. L'hypothèse qui permet de tenir ensemble ces deux énoncés est la suivante : les phénomènes de récession ont été tempérés mais pas maîtrisés par six ans d'ajustement, et au moindre relâchement la récession se déchaîne en quelque sorte.

Mon objectif n'était pas ici de discuter les procédures de correction de la taille des ménages, ni l'analyse des tendances, mais d'indiquer à quel point la dimension des ménages est *un indicateur sensible*. En effet, si, *après les corrections* de l'échantillon, le niveau de vie apparaissait stable entre 1985-1986, tandis que l'appauvrissement s'accroissait en 1987 puis s'aggravait en 1988, par contre, *avant ces corrections*, la pauvreté augmentait lentement et régulièrement entre 1985 et 1987, il n'y avait pas de différence entre période sous influence de l'ajustement et période hors ajustement.

L'OBSERVATION DE TENDANCES SOCIALES

L'usage intensif d'enregistrements statistiques effectués dans les unités domestiques, à partir de 1955, aboutit à la formation d'un champ d'expertise, d'un champ particulier de savoirs où chaque analyste évalue ses résultats en se reportant d'abord à ceux obtenus par les recensements ou sondages qui mettent en œuvre le même appareil d'analyse. L'existence d'un tel champ - règles communes (ou presque) d'observation, intérêts de connaissance partagés - suscite des dépendances nécessaires entre productions de savoirs nouveaux et enregistrements passés, d'où l'attitude intellectuelle fréquente qui consiste à reconnaître les limites de la notion de ménage au regard des "réalités africaines", puis à constater que l'on ne peut tout de même s'en passer.

Ayant pour objectif d'identifier les principales tendances d'évolution de la société française, un groupe d'auteurs constatait la difficulté de

trouver des “ résultats utiles ” dans la “ masse énorme ” des recherches sociologiques et même dans les travaux statistiques¹⁷. En ce qui concerne la ville d'Abidjan, nous ne disposons pas d'une masse énorme¹⁸, ni d'études sociologiques, ni d'enquêtes répétées à l'identique, aussi apprécions-nous mieux la résistance de la notion de ménage à toutes les critiques en constatant quelles tendances et caractéristiques stables son usage permet d'établir - tendances dont on n'aurait aucuns indices empiriques si les enquêtes-ménages n'existaient pas.

Quelques caractéristiques stables des ménages abidjanais :

- Quelle que soit l'enquête, durant la période 1955-1992, la dimension moyenne des ménages croît avec le niveau d'instruction du chef de ménage.

- A catégorie socio-professionnelle équivalente du “ chef ”, lorsque ce dernier est une femme, la dimension moyenne des ménages est inférieure à celle des unités dont le responsable est un homme.

- Dans le cas de chefs de ménage “ employés-qualifiés-salariés ”, les ménages des employés du secteur public ont toujours des dimensions moyennes plus importantes que les ménages des salariés du privé. Ainsi remarque-t-on, dans l'enquête à passages répétés sur les niveaux de vie (Direction de la statistique et Banque mondiale), que les unités domestiques des employés du secteur public passent, entre 1985 et 1988, de 6.35 à 7.33 alors que les unités des employés du secteur privé “ formel ” se rétractent - de 6.33 à 5.60. L'enquête sur les dépenses des ménages abidjanais en 1989 confirme, une fois de plus, cette différence entre employés du public et employés du privé.

¹⁷. Louis DIRN, *La société française en tendances*, Paris, PUF, 1990, pp. 17-18.

¹⁸. Pour un inventaire de *travaux utiles* (utiles, au sens de Louis Dirn), notamment des enquêtes répétées et comparables traitant de données collectives sur les ménages, cf. Dominique COURET, Marc LE PAPE, “ Données sur la ville et la société d'Abidjan. 1955-1992 ”, *Chroniques du SUD*, n° 10, mai 1993 (ORSTOM, département SUD).

Répartition (%) des ménages selon leur dimension et la CSP du chef de ménage

<i>Dimension des ménages</i>	<i>1 à 6</i>	<i>7 à 12</i>	<i>13 et +</i>	
Cadres	9,1%	63.6%	27,3%	100%
Employés qualifiés du public	24.2%	37.9%	37.9%	100%
Employés qualifiés du privé	61.2%	32.7%	6.1%	100%
Ouvriers	55.3%	31.6%	13.2%	100%
Artisans, commerçants	51.3%	37.5%	11.3%	100%

Source : Enquête dépenses et obligations des chefs de ménage abidjanais en 1989, *Bulletin du GIDIS-CI*, n° 5, juillet 1993.

Quelques tendances d'évolution (1963-1988) :

- Entre 1963 et 1988, on observe, dans la distribution des ménages selon la taille, une baisse de la proportion des ménages de dimension réduite (de 5 personnes) : ils représentaient en 1963 et en 1975, 63% de l'ensemble des ménages, en 1988 52% alors que les ménages de 7 personnes et plus représentaient, en 1963, 18% des unités, en 1975 19,5%, en 1988 30%.

- Les femmes ivoiriennes sont de plus en plus nombreuses à être identifiées comme " chefs de ménage " : en 1975, elles représentent 11% de l'ensemble des responsables d'unité, 17% en 1988. En 1963, dans la population africaine, 6% des responsables d'unités domestiques étaient des femmes.

Il ne s'agit que de quelques exemples présentant un intérêt par rapport aux interrogations sociologiques traditionnelles sur les univers domestiques : les familles conjugales et de dimension restreinte deviennent-elles une forme dominante parmi les milieux disposant d'un capital culturel (scolaire) élevé et accédant aux emplois salariés qualifiés ? La crise des emplois salariés masculins a-t-elle des conséquences sur les liens entre hommes et femmes, sur la capacité de former des couples (des ménages) en ville ? C'est un fait que la répétition d'enquêtes-ménages permet de formaliser des indices, tels les structures

des budgets domestiques, les compositions des unités de résidence (présence d'un ou de plusieurs groupes conjugaux, équilibres entre enfants du ménage et enfants confiés, entre parents de l'épouse et parents de l'époux., entre jeunes aidés dans leurs études et jeunes accueillis comme aides domestiques...), les corrélations entre activités des membres de l'unité, etc..., mais procéder à partir de ces indices à la caractérisation d'états sociaux et établir des évolutions par la comparaison entre états successifs ne va pas de soi, la succession d'états ne révélant pas d'elle-même et nécessairement des liens intelligibles entre eux.

Du ménage à la société domestique

L'analyse économique contribue fortement au maintien du concept traditionnel de l'unité domestique. Selon ce concept, tout ménage est coordonné par un chef, les ressources rassemblées sont des ressources communes, les décisions de dépense sont " fortement influencées " par le responsable de l'unité domestique. Il s'agit d'hypothèses cohérentes qui permettent effectivement de raisonner en terme de ressources globales, de niveau de dépense d'un ménage et de calculer une dépense par tête.

Pour présenter les résultats de l'enquête sur les dépenses et les obligations¹⁹, nous avons procédé de cette manière : en effet l'enregistrement des données ne permettait pas de connaître les ressources de chaque individu, ni de préciser qui dépensait quoi et pour qui. Or nous ne pensons pas que l'on puisse indéfiniment s'en tenir à ce concept d'unité homogène, les ménages (abidjanais) rassemblent des agents qui ignorent les ressources de ceux avec lesquels ils vivent - en particulier époux et épouses ne se communiquent pas leurs revenus -, qui souvent agissent chacun pour leur compte ; leurs dépenses ne sont pas centralisées, la répartition des charges est instable, objet de négociations permanentes, liées aux situations d'emploi de chacun ; en

¹⁹. Mamadou KOULIBALY, Marc LE PAPE, Alice ODOUNFA, *Dépenses et obligations des ménages abidjanais*, Abidjan, Faculté des Sciences économiques, juin 1993.

outré, les dépenses ne sont pas réparties également sur les individus, ainsi les " petites filles " hébergées ne sont-elles pas toutes soumises aux mêmes obligations, ou bien les " petits frères " accueillis ne reçoivent-ils pas tous le même soutien ; il y a en outre fréquemment, à l'intérieur des unités, des sous-unités, liées par la parenté au " chef de ménage " mais qui ont, partiellement, leur propres systèmes de dépense.

Sommes-nous contraints de renoncer à un enregistrement et à un traitement statistiques de données collectives, si nous voulons aller au delà d'une analyse en termes de ménage agissant comme un corps, comme une communauté. Déjà, l'analyse démographique des positions de parenté atteste que l'on peut lier observation statistique et perception des hiérarchies domestiques ; ainsi, la catégorie si obscure des " autres parents ", cette catégorie ordinaire des recensements de la population, ne recouvre-t-elle qu'un faible pourcentage de résidents, dès lors que l'enquête n'a plus déterminé la parenté par rapport au seul chef de logement - cf., dans ce *Cahier*, les textes de Gruenais et Pilon, mais également les travaux de Philippe Antoine et Philippe Bocquier²⁰.

Chronologie des moyennes, rareté des distributions

A partir des observations sur les ménages publiées depuis 1955, nous pourrions représenter certaines tendances de la société abidjanaise par des séries de moyennes. En effet, l'établissement de moyennes, en l'occurrence de dimensions moyennes des ménages, a été régulièrement privilégié par rapport aux tableaux de distributions.

Si l'on rassemble les dimensions moyennes des ménages abidjanais déterminées entre 1955 et 1993, chacun pourra constater la difficulté de formuler sur cette série tout commentaire. Or, dans les résultats tels qu'ils sont publiés, nous ne pouvons pas toujours, quand ce serait nécessaire, trouver, outre ces moyennes, des *distributions* de ménages

20. Philippe ANTOINE et Philippe BOCQUIER, " Une méthode de recueil de la parenté dans les enquêtes démographiques : un compromis avec l'approche anthropologique ", *Cahiers québécois de démographie*, vol. 21, n° 1, 1992, pp. 7-27.

selon la taille et selon des variables telles que les groupes socio-professionnels, le sexe du " chef de ménage ", ses revenus, son capital culturel (niveau de scolarité, religion) et celui du conjoint. Ces omissions limitent la possibilité de tirer un parti sociologique d'une proportion importante des données pourtant recueillies et souvent nous regrettons de ne pouvoir susciter d'autres mises en forme des observations. Il ne s'agit pas d'un doute généralisé mais bien d'un regret et d'une interrogation sur la difficulté (fréquemment l'impossibilité²¹) d'obtenir que les institutions communiquent des mises en forme de données autres que celles qui correspondent à leurs propres interrogations et intérêts.

²¹. En 1992, nous avons essayé d'obtenir, auprès de l'INS (Institut national de la statistique, Abidjan) quelques croisements qui n'étaient pas envisagés dans les tableaux de base du Recensement général de la population et de l'habitat 1988 (RGPH 88). Au cours d'enquêtes périodiques sur un échantillon abidjanais de deux-cents unités domestiques, nous avons observé des corrélations régulières entre les activités de plusieurs membres des ménages, notamment entre l'activité des hommes-chefs de ménage et celle de leurs épouses, nous souhaitions vérifier ces fréquences à partir du RGPH.

Ainsi, nous avons demandé que, *dans le cas des unités domestiques dont le chef est actif occupé, soient mises en rapport la situation dans l'occupation du chef de ménage et celle de la première épouse*. Cela paraissait possible ; notre demande avait été formulée avec l'aide d'un ingénieur de l'INSEE : il s'agissait d'abord de sélectionner les ménages dont le chef, de sexe masculin (soit Q 21 = 1) , est un actif occupé (soit Q 30 = 1), puis de prendre, pour critère colonne, la situation dans l'occupation du CM (Q 32), et, pour critère ligne, la situation dans l'occupation de la première épouse (Q 32).

La nature et la qualité des données recueillies, leur saisie, leur codage, la compétence des interlocuteurs de l'INS, rien ne semblait s'opposer à la possibilité de mettre en forme ce tableau, si ce n'est qu'il n'avait pas été prévu. Et la complexité des communications à l'intérieur de l'institution statistique ne facilite pas les choses. En définitive, ces tableaux n'ont pu être mis au point.

Dimension moyenne des ménages abidjanais

	<i>Ensemble population</i>	<i>Ivoiriens</i>	<i>Africains y compris Ivoiriens</i>	<i>Africains non compris Ivoiriens</i>	<i>Sources</i>
1955	3.4				Recensement
1963-64	4.2		4.4		SEMA
1975	4.3	5.3			Recensement
1977	5.7				Persp. déc.
1978	5.1	6.3	5.3	4.2	EPR
1979		5.9	5.3	4.3	200 ménages
1985-1			6.1		Grootaert
1985-2			7.3		EPAM
1985-3		6.6	6.0	5.2	200 ménages
1986-1			5.9		Grootaert
1986-2			7.0		EPAM
1986-87	5.8	6.4		4.7	Lachaud
1988-1	5.3	6.2			RGPH
1988-2			5.8		Grootaert
1992		6.7	6.4	5.7	200 ménages

Sources

SEMA - *Etude socio-économique de la zone urbaine d'Abidjan*, rapport n° 3, tomes 1 et 2, 1964 (enquête par sondage).

Persp. déc. - *Perspectives décennales de développement d'Abidjan*, 1978 (enquête par sondage, 2 000 ménages).

EPR - *Enquête démographique à passages répétés*, 1982 (Ph. Antoine, C. Herry, enquête par sondage).

200 ménages - *Pratiques de crise et conditions sociales à Abidjan*, 1985 (C. Vidal, M. Le Pape, enquête par sondage, 200 unités de résidence en 1979, 85, 92, catégories de ménages à revenu moyen ou faible).

Grootaert - *Enquête sur les niveaux de vie*, 1993, chiffres corrigés, publiés par L. Demery et C. Grootaert (enquête par sondage, 313 ménages en 1985).

EPAM - *Enquête permanente auprès des ménages*, chiffres publiés par la Direction de la Statistique, Côte d'Ivoire, en 1986 et 1988 (enquête par sondage, 313 ménages en 1985).

Lachaud - *Pauvreté et marché du travail urbain*, 1988 (enquête par sondage, 300 ménages).

les cahiers

n° 20 - 1993

**DU MÉNAGE À LA SOCIÉTÉ DOMESTIQUE
OBSERVER ET INTERPRÉTER**

Éditeurs scientifiques :

Michel AGIER

Marc LE PAPE

Auteurs :

M. AGIER

R. CABANES

M.-E. GRUENAI

D. GUYOT

M. LE PAPE

J. PAPAIL

M. PILON

Comité éditorial : M. AGIER, R. CABANES, J. COPANS, C. de MIRAS,
V. DUPONT, P. LABAZÉE, B. LAUTIER, M. LE PAPE, A. MORICE, M. SELIM
Responsable de la publication : Robert CABANES